

Un suivi régional prospectif de la santé mentale est mis en place avec une analyse régulière d'indicateurs de santé mentale issus des passages aux urgences (Oscour®). Ces sources de données sont actuellement les seules exploitables en Corse dans un délai court après la collecte, permettant une surveillance réactive et continue de l'évolution de la santé mentale en population générale. Les autres sources de données disponibles pour la surveillance de la santé mentale font l'objet de bilans rétrospectifs annuels ou pluriannuels, avec un délai variable de consolidation des données allant de quelques mois à plus d'une année.

POINTS CLÉS

Indicateurs de passages aux urgences du réseau Oscour® :

- Troubles psychiques chez l'adulte (18 ans ou plus) :
 - en novembre-décembre 2022 :
 - nombre de passages et part d'activité globalement similaires à ceux de 2021 et aux moyennes des années 2018 à 2020
 - en 2022 :
 - nombre de passages globalement similaire à ceux de 2021 et à la moyenne des passages des années 2018 à 2020
 - part d'activité légèrement inférieure à 2021 et à la moyenne des années 2018-2020
- Troubles psychiques chez l'enfant (moins de 18 ans) :
 - en novembre-décembre 2022 :
 - nombre de passage et parts d'activité globalement similaires à ceux de 2021 et aux moyennes des années 2018 à 2020
 - en 2022 :
 - nombre de passages semble globalement supérieur à 2021, qui semble aussi supérieur à la moyenne des passages des années 2018 à 2020
 - part d'activité pour troubles psychiques globalement similaire à 2021 et à la moyenne des années 2018-2020
- Idées suicidaires chez les 11 ans et plus :
 - en mai-décembre 2022 :
 - nombre de passages et part d'activité supérieurs à ceux de mai-décembre 2021 et aux moyennes des années 2018 à 2020
- Troubles psychotiques, tous âges confondus :
 - en 2022 :
 - nombres de passages et parts d'activité supérieurs à ceux de 2021 et aux moyennes des années 2018 à 2020
- Les autres indicateurs de suivi de la santé mentale issus du réseau Oscour® ne montrent pas d'évolution notable (liste disponible en page 7).

TROUBLES PSYCHIQUES ADULTES ET ENFANTS

Chez l'adulte :

Sur la période novembre-décembre 2022, en Corse, le nombre de passages aux urgences pour troubles psychiques chez l'adulte est globalement similaire à celui observé sur la même période en 2021, ainsi qu'à la moyenne des passages des années 2018 à 2020 sur cette période (en moyenne 408 passages sur 2018-2020, 426 en 2021 et 437 en 2022, figure 1).

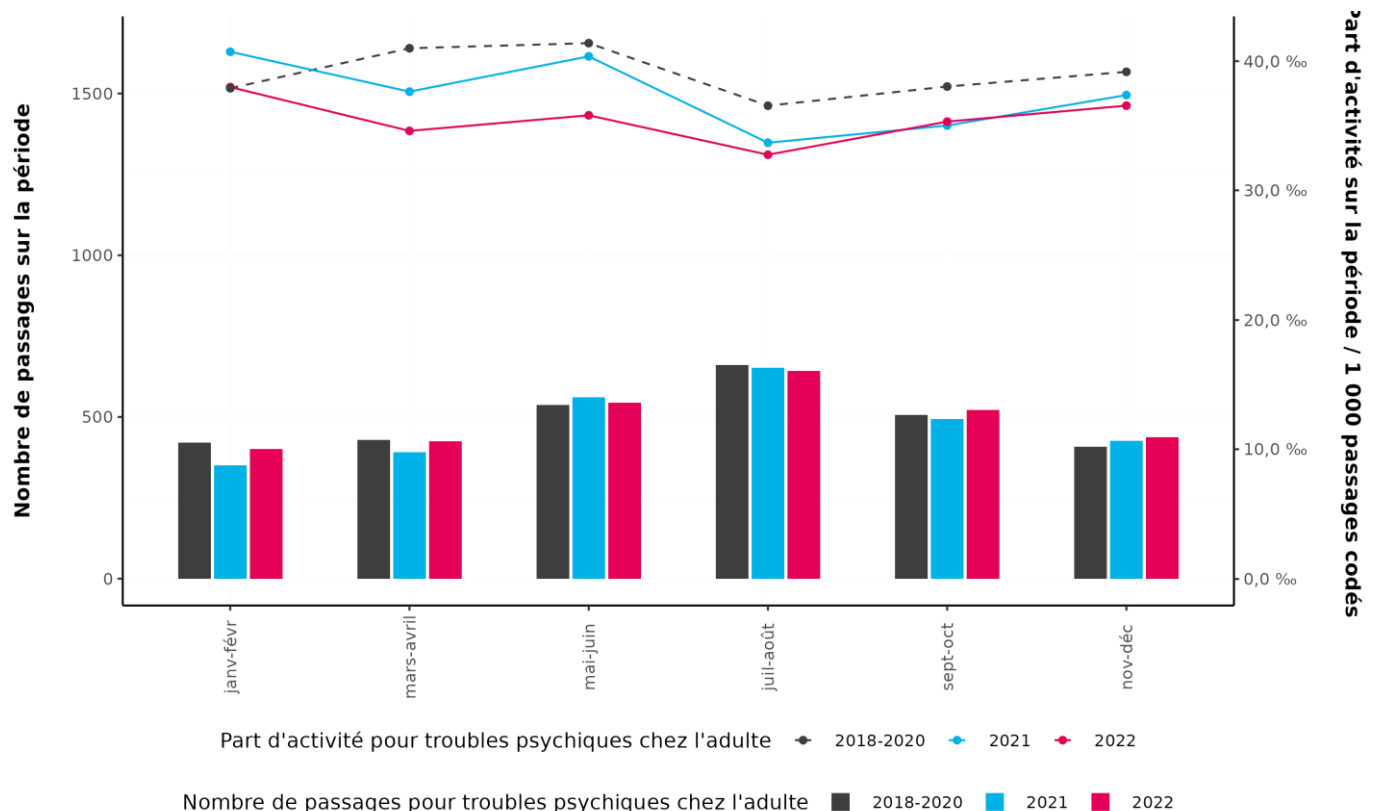
La part d'activité sur la période novembre-décembre 2022 était aussi équivalente à celle observée sur la même période en 2021 et à la moyenne des années 2018 à 2020 (39,2 pour 1 000 passages codés en 2018-2020, 37,4 en 2021 et 36,6 en 2022).

Sur l'ensemble de l'année 2022, mais aussi de l'année 2021, le nombre annuel de passages aux urgences pour troubles psychiques était globalement similaire à la moyenne des années 2018 à 2020 (en moyenne 2 959 passages sur 2018-2020, 2 870 en 2021 et 2 968 en 2022).

Cependant, les parts d'activité en 2021 et 2022 étaient en très légère diminution par rapport à la moyenne des parts d'activité des années 2018 à 2020 (38,8 pour 1 000 passages codés en 2018-2020, 37,0 en 2021 et 35,2 en 2022).

Une légère saisonnalité est observée chaque année, avec un pic de passages au cours de l'été, peu importe l'année analysée. Néanmoins, la période estivale correspondait à la période où la part d'activité pour troubles psychiques était la plus faible au cours de l'année (augmentation du nombre total de passages avec le flux touristique). En 2021 et 2022, les pics de parts d'activité ont été observés en début d'année (janvier-février).

Figure 1 : Nombre de passages aux urgences et part d'activité pour troubles psychiques, sur deux mois, chez les 18 ans et plus, pour les années 2018 à 2022, en Corse (source : Oscour®)



Chez l'enfant :

Pour cette population, les fluctuations décrites par la suite doivent être interprétées avec prudence en raison des faibles effectifs.

Sur la période novembre-décembre 2022, en Corse, comme chez les adultes, le nombre de passages aux urgences pour troubles psychiques chez l'enfant est similaire à celui observé sur la même période en 2021, ainsi qu'à la moyenne des passages des années 2018 à 2020 sur cette période (en moyenne 20 passages sur 2018-2020, 25 en 2021 et 23 en 2022, figure 2).

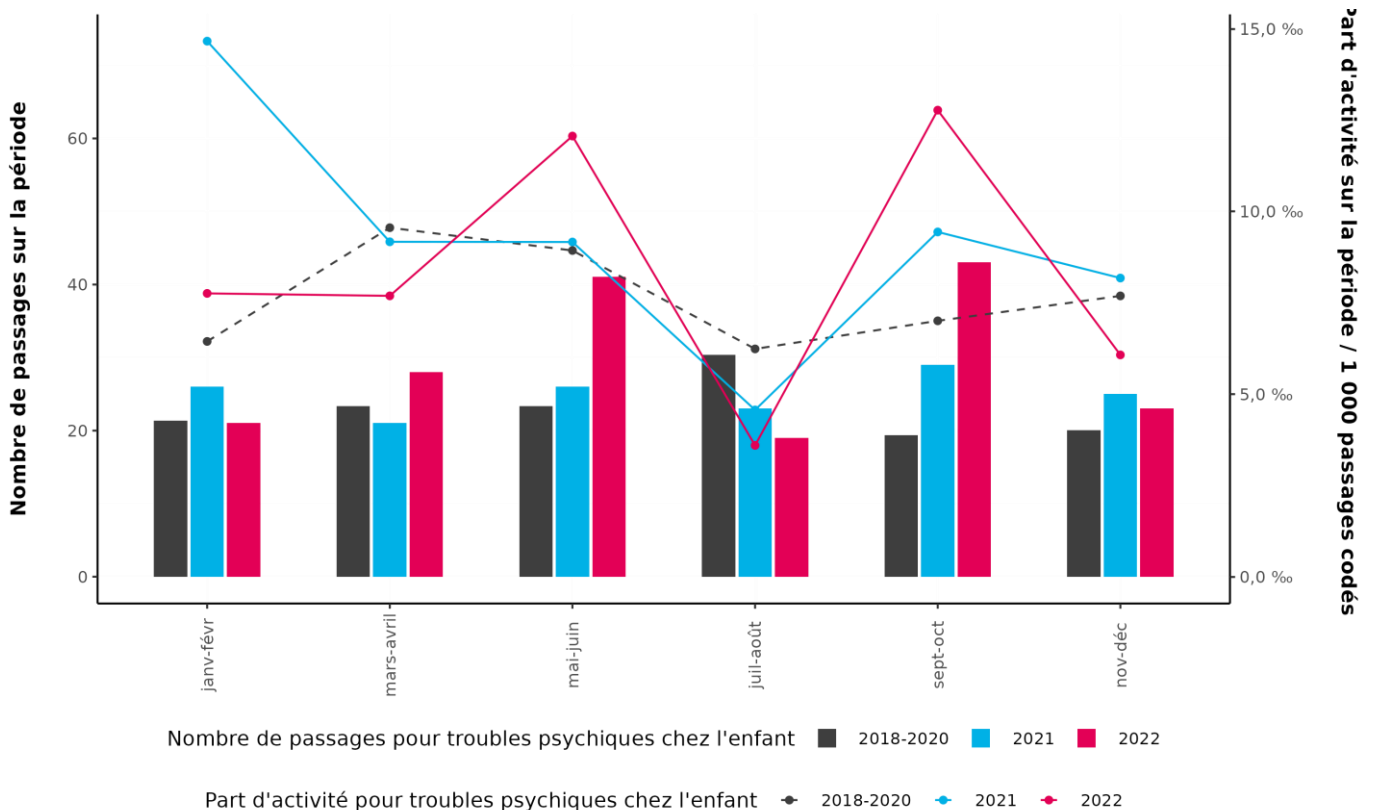
La part d'activité sur la période novembre-décembre 2022 était aussi du même ordre de grandeur que celle observée sur la même période en 2021 et à la moyenne des années 2018 à 2020 (7,7 pour 1 000 passages codés en 2018-2020, 8,2 en 2021 et 6,1 en 2022).

Sur l'ensemble de l'année 2022, le nombre annuel de passages aux urgences semblait supérieur à celui observé en 2021, qui était aussi supérieur au nombre annuel moyen observé au cours des années 2018 à 2020 (en moyenne 138 passages sur 2018-2020, 150 en 2021 et 175 en 2022).

Néanmoins, les parts d'activité en 2021 et 2022 étaient similaires à celle observée sur la période 2018-2020 (7,4 pour 1 000 passages codés en 2018-2020, 8,3 en 2021 et 7,9 en 2022).

En 2022, des pics de passages et de parts d'activité ont été observés en mai-juin et septembre-octobre, et ils étaient supérieurs à ce qui était observé en 2021 et sur la période 2018-2020.

Figure 2 : Nombre de passages aux urgences et part d'activité pour troubles psychiques, sur deux mois, chez les moins de 18 ans, pour les années 2018 à 2022, en Corse (source : Oscour®)



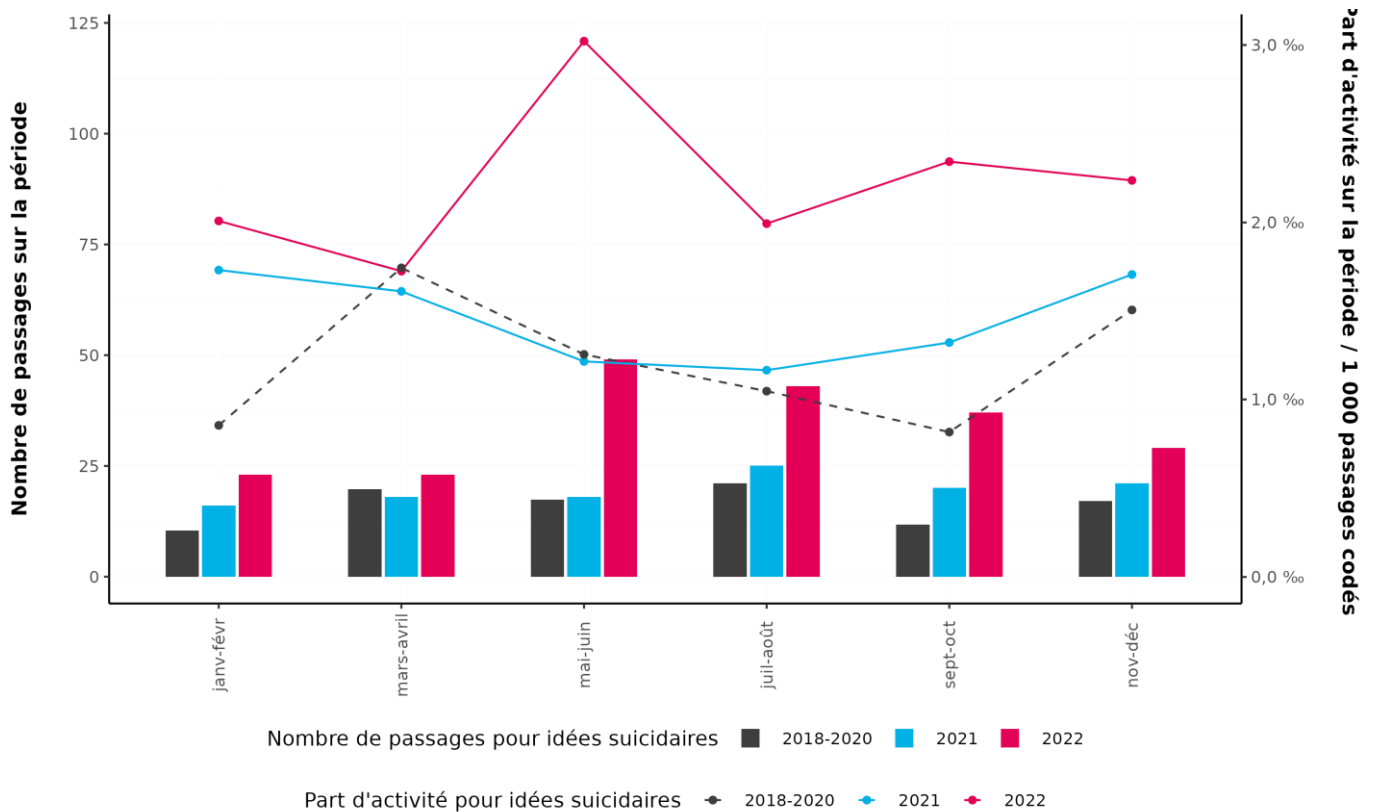
IDEES SUICIDAIRES

Entre mai et décembre 2022, en Corse, le nombre de passages aux urgences pour idées suicidaires, chez les personnes âgées de 11 ans et plus, a augmenté par rapport à la même période en 2021, ainsi qu'à la moyenne des passages des années 2018 à 2020 (en moyenne 67 passages entre mai et décembre en 2018-2020, 84 en 2021 et 158 en 2022, figure 1).

Sur cette même période de mai à décembre, les part d'activité ont aussi augmenté en 2022 par rapport à 2021 et à la moyenne des années 2018 à 2020 (1,1 pour 1 000 passages codés en 2018-2020, 1,3 en 2021 et 2,4 en 2022).

L'analyse par tranches d'âge n'a pu être réalisée en raison des effectifs trop faibles.

Figure 1 : Nombre de passages aux urgences et part d'activité pour troubles psychiques, sur deux mois, chez les 11 ans et plus, pour les années 2018 à 2022, en Corse (source : Oscour®)

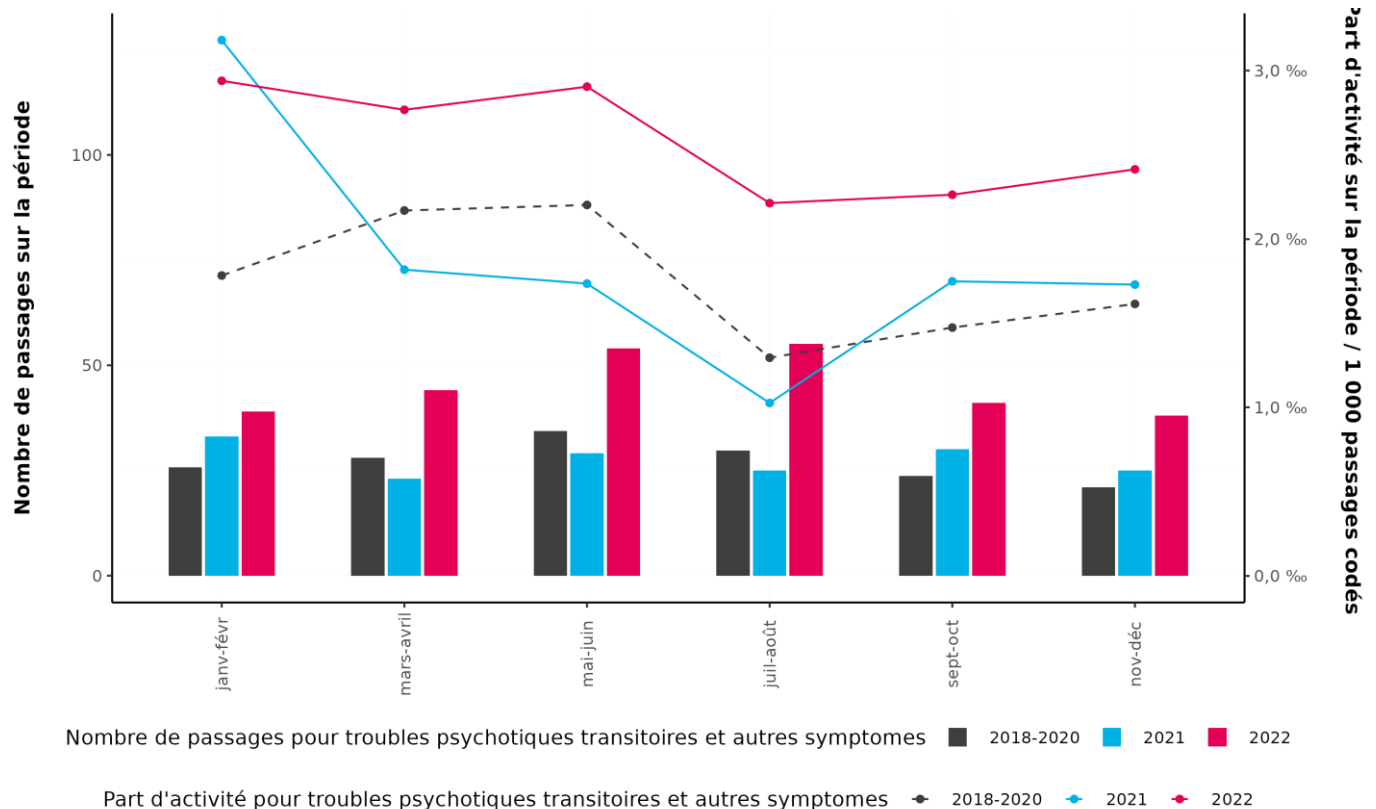


TROUBLES PSYCHOTIQUES

Sur l'ensemble de l'année 2022, le nombre annuel de passages aux urgences pour troubles psychotiques était supérieur à celui observé en 2021, et au nombre annuel moyen observé au cours des années 2018 à 2020 (en moyenne 162 passages sur 2018-2020, 165 en 2021 et 271 en 2022).

De même, la part d'activité en 2022 était supérieure à celles observées en 2021 et sur la période 2018-2020 (1,7 pour 1 000 passages codés en 2018-2020, 1,7 en 2021 et 2,5 en 2022).

Figure 1 : Nombre de passages aux urgences et part d'activité pour troubles psychiques, sur deux mois, tous âges confondus, pour les années 2018 à 2022, en Corse (source : Oscour®)



AUTRES INDICATEURS SURVEILLES

Concernant les gestes suicidaires, les troubles de l'humeur, anxieux, et dépressifs, les nombres de passages et les parts d'activité aux urgences en 2022 étaient similaires ou avaient diminué par rapport à 2021 et la moyenne 2018-2020.

I INDICATEURS OSCOUR®

En 2021, le réseau Oscour® comptait 680 services d'urgences participants et couvrait 94,5 % des passages aux urgences de France (métropole et Outre-Mer à l'exception de la Martinique) est couvert. En Corse, 6 services d'urgence sur 7 sont couverts par le réseau, soit 86 % du nombre total régional de passages. En 2021, 87 % des diagnostics étaient codés (avec un délai de consolidation estimé à 2 jours). *Pour plus d'informations : [Réseau Oscour®](#).*

PASSAGES AUX URGENCES

- **Troubles psychiques de l'adulte** : cet indicateur global regroupe tous les passages aux urgences avec au moins un diagnostic parmi ceux inclus dans les indicateurs listés ci-dessous ou un parmi les diagnostics relatifs au stress (réaction aiguë à un facteur de stress, état de stress post-traumatique et troubles de l'adaptation), aux consommations de substances psychotropes ou aux troubles des conduites (trouble des conduites limité au milieu familial, type socialisé et mal socialisé, trouble oppositionnel avec provocation et autres troubles des conduites).
- **Troubles psychiques de l'enfant** : cet indicateur global regroupe tous les passages aux urgences pour au moins des diagnostics suivants : symptômes et signes relatifs à l'humeur (notamment agitation et idées suicidaires) ; troubles anxieux (troubles panique, anxiété généralisée, trouble anxieux et dépressif mixte, troubles somatoformes, troubles émotionnels débutant spécifiquement dans l'enfance) ; troubles de l'humeur (épisodes dépressifs, troubles dépressifs récurrents, troubles de l'humeur persistants, autres troubles de l'humeur) ; troubles des conduites et troubles mixtes des conduites et des émotions ; réaction à un facteur de stress sévère et troubles de l'adaptation ; troubles de l'alimentation ; autres troubles du comportement et autres troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance ou à l'adolescence.

Outre les groupements présentés ci-dessus, les indicateurs suivants font également l'objet d'une surveillance.

- **Gestes suicidaires** : cet indicateur regroupe les passages aux urgences en lien avec un geste suicidaire certain (auto-intoxications et lésions auto-infligées) ou probables (intoxications médicamenteuses, effet toxique de pesticides et asphyxie d'intention non déterminée).
- **Idées suicidaires** : cet indicateur regroupe les passages aux urgences pour des symptômes et signes relatifs à l'humeur de type Idées suicidaires.
- **Troubles de l'humeur** : cet indicateur regroupe les passages aux urgences pour épisode maniaque, trouble affectif bipolaire, épisodes dépressifs, trouble dépressif récurrent, troubles de l'humeur persistants et troubles mentaux et du comportement associés à la puerpéralité (notamment dépression postpartum). Les épisodes dépressifs représentent en moyenne 80% des passages compris dans cet indicateur.
- **Troubles anxieux** : cet indicateur regroupe les passages aux urgences pour troubles anxieux phobiques, autres troubles anxieux (trouble panique, anxiété généralisée et trouble anxieux et dépressif mixte) et autres (trouble obsessionnel compulsif ou TOC, troubles dissociatifs de conversion, troubles somatoformes et tétanie). Les passages pour autres troubles anxieux (trouble panique, anxiété généralisée et trouble anxieux et dépressif mixtes) représentent en moyenne 80% des passages compris dans cet indicateur.
- **Troubles psychotiques** : cet indicateur regroupe les passages aux urgences pour schizophrénie, trouble schizotypique, troubles délirants persistants, troubles psychotiques aigus et transitoire, troubles délirants induits, troubles schizo-affectifs, psychoses non organiques, autres symptômes et signes relatifs aux perceptions générales (hallucinations).
- **Trouble de l'alimentation** : cet indicateur regroupe les passages aux urgences pour anorexie mentale, boulimie, hyperphagie, vomissements et autres troubles de l'alimentation.



Remerciements

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires contribuant à la surveillance syndromique par les réseaux Oscour® :

- Les services d'urgences membres du réseau Oscour®
- La Fédération et les Observatoires Régionaux des Urgences (FEDORU et ORU), les concentrateurs régionaux de résumés de passages aux urgences (RPU)
- La Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU)



Pour plus d'informations

Sur la surveillance de la santé mentale :

[CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de COVID-19](#)

Sur les sources de données Oscour® :

[Bulletins SurSaUD® \(SOS médecins, Oscour®, Mortalité\)](#)

Rappelons qu'en présence de signes de dépression (tristesse, perte d'intérêt, d'énergie) ou d'anxiété (tension, irritabilité), il est important de s'informer et d'en parler afin d'être conseillé sur les aides et les solutions disponibles. Il ne faut pas hésiter à en parler à ses proches et à prendre conseil auprès de son médecin ou à appeler le **0 800 130 000** pour demander à être orienté vers une écoute ou un soutien psychologique.

Pour plus d'information sur la santé mentale et les ressources disponibles :

<https://www.santepubliquefrance.fr/coronavirus/sante-mentale>

Sur la surveillance de l'épidémie de COVID-19 :

[Dossier thématique: Infection à coronavirus](#)

[Points épidémiologiques COVID-19](#)

Santé mentale. Point épidémiologique Corse semestriel N°3.
Saint-Maurice : Santé publique France.

En ligne sur :
www.santepubliquefrance.fr

